

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mars 2022
	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, BEQUE Christiane CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, CROZIER Joël, GAILLARD Jean-Pierre (arrivé à l'ordre du jour 2), GASCHET Patrick GERBERON Olivier, MOREL Julie	
Excusés : BIDORET Léa (pouvoir à Driss NAJI), DORTHE Michel (pouvoir à Olivier GERBERON), LE DORÉ Bertrand (pouvoir à Julie MOREL), MAGNIN Mélanie,	
Absents :	
Secrétaire de séance : Christiane BEQUE	
Mode de scrutin : Ordinaire	

1°) Validation du procès-verbal du 07 février 2022

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours

Point sur la rencontre du 15 Mars 2022 avec Messieurs le Sous-Préfet, le Député et le Conseiller Départemental en charge de ce type de projet afin de faire un point sur le projet d'aménagement du château. Compte tenu de l'ampleur d'un tel projet, le sous-Préfet conseille de mener une étude d'aménagement dans sa globalité dans un premier temps. Celle-ci pourrait être financée à hauteur de 30 à 40% ; puis par la suite déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux qui en découleront.

Des mails de la Préfecture concernant l'accueil des ressortissants ukrainiens arrivent régulièrement. A ce jour la commune n'a pas les moyens de mettre en place un dispositif d'accueil. Ces informations seront relayées en cas de demandes d'informations de particuliers.

Auberge le St Jean :

- par mail du 18 Février, les aubergistes ont informé de leurs démarches pour être Relais colis dès le mois de mars.
- Le maire indique qu'il n'a pas encore reçu de courrier concernant leur arrêt du bail en novembre 2022 (comme indiqué oralement lors d'une rencontre).

Ecole :

- Rentrée scolaire : démarche pour les enfants hors commune : Le Maire propose de maintenir les mêmes conditions que les années précédentes (courriers...)
- Conseil d'école a eu lieu dans l'après-midi : Christiane BEQUE fait un compte rendu (travaux à prévoir, projets, rentrée scolaire, répartition des classes non définie, l'effectif croissant de la fréquentation de la cantine...)
- De nombreux cas de COVID sont comptabilisés à l'école (enfant, enseignante, ATSEM).

Information de Sport Nature Saint Jean pour l'organisation du trail du 24 avril.

Arrêts maladies de deux ATSEMs, mais aussi d'un agent technique jusqu'au 04 Avril 2022

Elections :

- Refonte de la liste électorale avec 90 mouvements (inscription/radiation) dont 60 nouveaux inscrits : 589 électeurs pour la liste principale et 3 électeurs pour la liste complémentaire
- Planning des élections sera transmis par mail une fois terminé.

- Le bureau de vote sera dans la salle du Conseil

Point sur les entretiens professionnels : 2 agents restent à voir. Les autres entretiens se sont globalement bien passés.

CCAS : le repas des anciens aura lieu le 15 mai 2022 avec le Bistrot de Saint Jean à la Halte Découverte

Vente de la maison de Madame Guérin : Le Maire informe que Monsieur et Madame GAILLARD Alain, suite à la conjoncture actuelle, ne souhaite plus acquérir la maison.

Lotissement Marcoux : Le Bail à construction arrive à terme en 2036. ADIS a envoyé un courrier qui indique la nécessité de faire un avenant au bail afin de sortir la partie concernée par la démolition et repartir sur un nouveau bail pour cette même partie une fois reconstruite. Un avenant sera à prendre lors d'un prochain conseil.

Information du SDIS : Madame le Capitaine ALBORÉ Christelle (chef de centre de Lavilledieu) assurera la fonction de chef de Centre de Villeneuve de Berg en intérim à compter du 1^{er} avril.

3°) Tarifs périscolaires, année scolaire 2021-2022 : Décision à prendre

Le Maire rappelle la délibération fixant les services et les tarifs périscolaires pour l'année scolaire en cours (cantine, garderies). Il indique que des enfants peuvent avoir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) réalisé par un Médecin indiquant qu'ils doivent amener leur propre repas. Cette situation reste exceptionnelle, à ce jour un enfant est concerné.

Le Maire indique que les enfants concernés bénéficient d'une surveillance par les ATSEMs et qu'il est donc préférable de mettre en place un service garderie pause méridienne pour les enfants ayant un PAI qui stipule qu'ils doivent fournir leur propre repas, avec un tarif pour les enfants de la commune et un tarif pour les enfants hors commune à compter du 1^{er} mars 2022.

Après discussion, il propose :

- De créer le service garderie pause méridienne tel que présenté ci-dessus,
- De fixer les tarifs suivants :
 - o Enfant domicilié sur la commune : 1€
 - o Enfant domicilié hors commune : 1.50 €

Pour les trois ordres du jour suivants : Le Maire distribue les documents correspondants aux Comptes Administratifs 2021 (Commune, Assainissement, Auberge). Ils reprennent le voté (DM incluses, le réalisé et les Restes à Réaliser). Il précise que tous les documents sont en conformité avec le Compte de Gestion et ont été validés par la Comptable Public et par la Commission Budget.

Le Maire propose de présenter les trois comptes administratifs et affectations de résultats, puis de sortir de la salle (ne prenant pas part aux votes) et de laisser donc la présidence à Joël ARSAC. Décision : Accord à l'unanimité.

Le Maire rappelle les grandes orientations des différents budgets votés :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement sans remettre en cause les services de la commune
- Poursuite du désendettement de la commune,
- Dégager une capacité importante d'autofinancement pour mener à bien les projets.

Le Maire indique que grâce à la gestion rigoureuse et efficiente depuis plusieurs années, la Commune peut continuer à dégager une capacité importante d'investissement, et donc réaliser les différents projets sans nouvel emprunt.

En continuant de mener une recherche constante de baisse des dépenses et d'optimisation des recettes, les différents comptes administratifs 2021 présentés confirment une gestion saine et rigoureuse.

4°) Budget Commune : Compte de Gestion, compte administratif 2021 et affectation de résultats

Fonctionnement :

- Total dépenses : 440 112.31 €
- Total recettes : 767 728.77 € (dont 112 269.13 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 327 616.46 €

Investissement :

- Total dépenses : 494 038.88 €
- Total recettes : 748 802.59 € (dont 158 626.43 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 254 763.71 €
- Reste à réaliser dépenses : 1 158 923.00 €
- Reste à réaliser recettes : 753 566.00 €
- Besoin de financement RAR : 405 357.00 €
- Besoin total de financement investissement : 150 593.29 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 150 593.29 € sera reporté à l'article 1068 (investissement recettes) afin de combler le besoin de financement, le solde soit 177 023.17 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Commune 2021 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

5°) Budget Assainissement : Compte de Gestion, compte administratif 2021 et affectation de résultats

Fonctionnement :

- Total dépenses : 60 002.13 €
- Total recettes : 77061.97 € (dont 29 317.79 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 17 059.84 €

Investissement :

- Total dépenses : 10 874.22 €
- Total recettes : 81 496.27 € (dont 39 606.75 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 70 622.05 €
- Reste à réaliser dépenses : 121 627 €
- Reste à réaliser recettes : 41 654 €
- Besoin de financement RAR : 79 973 €
- Besoin total de financement investissement : 9 350.95 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 9 350.95 € sera reporté à l'article 1068 (investissement recettes) afin de combler le besoin de financement, le solde soit 7 708.89 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Assainissement 2021 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

6°) Budget Auberge : Compte de Gestion, compte administratif 2021 et affectation de résultats

Fonctionnement :

- Total dépenses : 5 166.09 €
- Total recettes : 19 993.63 € (dont 10 846.63 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 14 827.54 €

Investissement :

- Total dépenses : 968.01 €
- Total recettes : 5 680 € (dont 4 038.50 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 4 711.99 €
- Reste à réaliser dépenses : 9 710 €
- Reste à réaliser recettes : 0 €
- Besoin de financement RAR : 9 710 €
- Besoin total de financement investissement : 4 998.01 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 4 998.01 € sera reporté à l'article 1068 (investissement recettes) afin de combler le besoin de financement, le solde soit 9 829.53 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Auberge 2021 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

7°) Vente des parcelles AH 470 (172 m²) et AH 471 (62m²), situées Les Barjes (en remplacement de la parcelle AH 215). Décision à prendre

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de vendre la parcelle AH 215, à Monsieur MOUTON David, pour un montant de 15 000 €. Comme précisé dans la délibération le bornage a eu lieu. La parcelle AH 215 a donc été redécoupée en présence des personnes concernées (Monsieur MOUTON David et Monsieur et Madame GEVAUDAN Christian).

Le Maire présente les deux nouvelles parcelles. Il précise que coût du bornage (680 € HT) est pour moitié à la commune et à Monsieur et Madame GEVAUDAN et que les frais de Notaires seront à la charge des acquéreurs. Après discussion, le Maire propose d'annuler la délibération 22-D002 pour la vente de la parcelle AH 215 suite à division et de vendre les parcelles selon le détail ci-dessous :

- AH 470 pour une superficie de 173 m² avec un bâti de 40 m² (un vieux réservoir d'eau abandonné) pour la somme de 15 000 €, à Monsieur MOUTON David
- AH 471 pour une superficie de 62 m², pour la somme de 620 €, à Monsieur et Madame GEVAUDAN Christian,

Décision : Validation à l'unanimité

8°) Divers

Sabine COMBAZ indique qu'une rencontre sera organisée courant septembre entre les agents et les élus de la CDC Berg et Coiron.

Olivier GERBERON indique que l'état des lieux de la voirie doit avoir lieu le mardi 29 mars en présence du service du Département afin d'estimer les travaux qui seront faits sur 2022 et lancer la consultation.

Didier BOYER indique que des rencontres ont eu lieu avec l'entreprise ROTOMOD et le Service des route pour la gestion du pluvial le long de la RD 802. Des travaux mandatés par le Département seront entrepris prochainement par l'entreprise AUDOUARD. Mais il est indispensable de nettoyer le ruisseau appartenant au SEBA afin de pouvoir réaliser la totalité des travaux. Le maire indique que ces travaux seront faits par la Commune car le SEBA ne donnera pas suite.

Intersections/Routes dangereuses : des miroirs ont été commandés par Michel CHENIVESSE. Ils seront posés par les agents communaux.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 05 Avril 2022.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.